Vidéo

La question autochtone au Surinam

AVIANKOI, ERNA Cayenne 2011

Résumé

La présentation porte sur le droit des indigènes et des marrons au Suriname. Ainsi, bien que les autorités locales soient reconnues, il n'y a pas d'adaptation des particularités dans la législation ni de mention dans la constitution. Les indigènes et les marrons revendique alors un droit des autochtones sur leurs terres, leurs cultures, leurs langues mais aussi sur l'éducation, l'emploi... Toutes la difficulté étant ainsi de ne pas tomber dans le folkorisme ni l'indépendance. C'est à dire de renforcer les traditions en se développant et de s'intégrer tout en affirmant leurs différences.

Informations

Extrait:	« LA QUESTION DE LA GOUVERNANCE TERRITORIALE DANS LES RÉGIONS ET DÉPARTEMENTS FRANÇAIS D'AMÉRIQUE » : JOURNÉES D'ÉTUDE, LES 8 ET 9 AVRIL 2012
Edition:	Centre de recherche sur les pouvoirs locaux dans la Caraïbe (Schoelcher, Martinique),Cayenne,8avril2011
Langues:	Anglais
Provenances:	Université des Antilles et de la Guyane
Type de contenu - document:	Vidéo - Colloque & conférence
Base:	Bibliothèque numérique Manioc
Audience:	Public universitaire
Format:	video/mp4

Mots clés

INSTITUTIONS POLITIQUES

NOIRS MARRONS

RECONNAISSANCE SOCIALE

AUTOCHTONES

INDIGÈNE

DROIT AUTOCHTONE

SCIENCE POLITIQUE

SURINAME

21E SIÈCLE

Conditions d'utilisation

CC-BY-NC-ND - Attribution - Pas d'utilisation commerciale - Pas de modification

Citer ce document

Aviankoi Erna, "La question autochtone au Surinam", 2011. Extrait de: *« La question de la gouvernance territoriale dans les régions et départements français d'Amérique » : journées d'étude, les 8 et 9 avril 2012*, Colloque & conférence, Centre de recherche sur les pouvoirs locaux dans la Caraïbe (Schoelcher, Martinique), Cayenne, 8 avril 2011. Bibliothèque numérique Manioc consulté le 31 octobre 2026. Lien: HTTP://WWW.MANIOC.ORG/FICHIERS/V12218.

© Manioc 2022 - Tous droits réservés